

concernant le commerce international des textiles (ITA), qui a été prorogé pour une autre période de quatre ans à la fin de 1977. Le Canada a accepté le Protocole de prorogation en octobre 1978. Les accords bilatéraux sont entrés en vigueur le 1er janvier 1979 et, à l'exception de celui intervenu avec la RPC, ils le demeureront durant trois ans. A la même époque, les contingentements sur les vêtements introduits en novembre 1976 ont pris fin le 31 décembre 1978. Aux termes des nouveaux accords, qui sont appuyés par un mécanisme de surveillance des importations, le gouvernement devra maintenir les importations à un niveau qui ne risque pas de bouleverser sérieusement l'industrie du textile. Les contingentements globaux ont obtenu l'effet escompté en permettant à l'industrie de se remettre du dur coup que lui avaient porté les importations massives de 1975 et 1976.

Produits de base

En 1978, le Programme intégré pour les produits de base de la CNUCED a continué à susciter une activité internationale intense. Grand exportateur et importateur de produits de base, le Canada porte un intérêt vital aux discussions internationales sur la question. Il a été représenté à une vingtaine de réunions de la CNUCED sur les produits de base allant du thé au minerai de fer. Les travaux préparatoires de la CNUCED sur d'éventuels arrangements internationaux en matière de cuivre revêtent une importance particulière pour le Canada; trois réunions sur le cuivre ont eu lieu en 1978 et d'autres sont prévues pour 1979.

Le Canada a participé activement à la Conférence des Nations Unies sur le caoutchouc naturel tenue en novembre 1978, également sous les auspices du Programme intégré pour les produits de base. Cette Conférence où devait se négocier un accord international visant à stabiliser les prix du caoutchouc n'a pas débouché sur un consensus. Toutefois, certains progrès ont été réalisés et les travaux reprendront en 1979. En 1978, le Canada a également collaboré aux travaux préparatoires à la négociation d'un Accord international sur le cacao, prévu pour le début de 1979. Les représentants du Canada ont continué de prendre part aux travaux permanents des conseils internationaux sur l'étain, le café, le cacao et le sucre et des groupes internationaux d'étude du plomb, du zinc et du caoutchouc.

En 1978, les discussions et négociations internationales portant sur un nouvel accord international sur le blé et sur la convention sur l'aide alimentaire devant l'accompagner ont présenté un intérêt particulier pour le Canada. Ce nouvel accord, qui viendrait remplacer celui de 1971, est dépourvu de dispositions économiques et aurait pour but d'accroître la sécurité alimentaire mondiale et la stabilité des prix du blé.

En 1978, on a marqué des progrès considérables dans le cadre des longues négociations internationales en vue de la création d'un Fonds commun de stabilisation des prix des produits de base. A la